



Conditions de participation à l'offre promotionnelle **«Swiss Loto Winter Tour» organisée par la Loterie Romande**

L'offre promotionnelle « Swiss Loto Winter Tour » est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus et domiciliées en Suisse romande. La participation à cette offre promotionnelle implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation.

Cette offre promotionnelle a lieu du **samedi 16 février 2019 au dimanche 31 mars 2019 à 23h59** (ci-après : période promotionnelle) dans le cadre de l'activité promotionnelle relative au jeu de loterie SWISS LOTO.

Durant cette période et pour autant que les conditions météorologiques le permettent, les promoteurs de la Loterie Romande se rendront au sein des 8 stations de ski romandes, à raison de 1 à 3 jours par station répartis sur la période :

1. Les Crosets
2. Villars-Gryon
3. Anzère
4. Les Diablerets
5. Nendaz
6. Morgins/Champéry
7. Veysonnaz
8. Savagnières

Les promoteurs de la Loterie Romande distribueront à cette occasion des baumes à lèvres sur lesquels apparaissent un QR Code.

Pour bénéficier de l'offre, les participants devront scanner le QR code au moyen de leur dispositif mobile, durant la période promotionnelle. Le QR Code redirigera le joueur sur une page Internet, sur laquelle il devra inscrire son adresse email dans le champ prévu à cet effet.

Si l'adresse email concorde avec un compte joueur existant, un crédit de jeu d'une valeur de CHF 10.- à faire valoir sur des enjeux SWISS LOTO sur la plateforme de jeu en ligne sera versé sur le compte joueur du bénéficiaire.

Si le participant ne dispose pas encore de compte joueur, il sera alors invité à en créer un aux conditions prévues par le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet, afin de pouvoir bénéficier du crédit de jeu.

Cette offre promotionnelle ainsi que le QR Code ne sont valables qu'une seule fois par compte joueur.

Le joueur dispose d'un délai au **30 septembre 2019** pour utiliser son crédit de jeu sur la plateforme de jeu en ligne.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

Loterie Romande, février 2019